

Service
d'Anesthésie-Réanimation Chirurgicale I

Hôpitaux Bretonneau & Clocheville

Professeur Marc LAFFON
Chef de Service

Service
d'Anesthésie-Réanimation Chirurgicale II

Hôpital Trousseau

Professeur Francis REMÉRAND
Chef de Service

<p>Unité d'Anesthésie-Réanimation en O.R.L. RECOMMANDATIONS REMISES AUX PATIENTS AVANT L'ANESTHÉSIE POUR ACTE AMBULATOIRE</p>
--

Madame, Monsieur,

Avant toute anesthésie pour un acte ambulatoire, il est important de lire attentivement ces recommandations et de demander toute explication complémentaire que vous souhaiteriez avoir.

Nous vous demandons de rapporter ce document signé, lors de votre venue à l'hôpital.

1. Avant l'anesthésie

Prévenez de toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse, en appelant le numéro suivant **02.47.47.47** poste **7.22.74**.

2. Le jour de l'anesthésie

- Vous devez rester à jeun (ne rien boire, ni manger) durant les 6 heures qui précèdent l'heure prévue de l'anesthésie.
- Vous pouvez prendre vos médicaments habituels au moment prescrit, à la condition de ne prendre qu'une seule gorgée d'eau.
- Vous ne devez pas consommer d'alcool, ni fumer pendant les 12 heures précédant l'anesthésie.
- Prenez une douche ou un bain avant de vous rendre à l'hôpital. N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, de façon à ne pas gêner la surveillance de votre coloration durant l'anesthésie. Évitez les verres de contact.
- Prévoyez une personne qui vous accompagne, valide et responsable.
- N'apportez ni bijou, ni objet de valeur.

3. Après l'anesthésie

- Une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue.
- Vous n'êtes pas autorisé(e) à repartir seul(e). Pour les enfants, la personne accompagnante ne peut pas être celle qui conduit la voiture. Prévoyez une personne qui restera auprès de vous durant la nuit suivant votre anesthésie.
- Pendant les 24 heures suivant l'anesthésie, ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.
- Vous pourrez boire et manger légèrement. Ne prenez pas d'alcool.
- Ne prenez que les médicaments prescrits sur l'ordonnance ci-jointe.
- En cas de problème vous pouvez joindre l'anesthésiste en téléphonant au numéro suivant : **02.47.47.47 poste 7.22.74.**



Après avoir pris connaissance de ces diverses recommandations, nous vous demandons de signer cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée.

Pour les mineurs, la signature des parents est indispensable.

NOM et PRÉNOM du patient : _____

Date : _____ Signature du patient :

Ce document est également consultable sur le site de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR):

<http://www.sfar.org/article/12/recommandations-concernant-l-anesthesie-du-patient-ambulatoire>